



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE L'ALLIER

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections, de la réglementation générale
et de l'appui à la délivrance des titres

PROCEDURE DE DEMANDE D'ATTESTATION PREFECTORALE D'APTITUDE MEDICALE A LA CONDUITE

Vous devez prendre un RDV auprès d'un médecin agréé par la préfecture de l'Allier

Le jour de la visite, apportez impérativement les pièces suivantes :

- l'original du permis de conduire ou déclaration de perte ou de vol de ce dernier
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- le certificat médical (cerfa 14880*02 téléchargeable)

Vous réglez la consultation médicale dont le montant est fixé par voie réglementaire à hauteur de **36€**.

A l'issue de votre visite :

- le médecin vous remet un exemplaire du certificat médical,
- vous conservez une copie du certificat médical,
- vous conservez votre permis de conduire original,
- vous adressez :

- soit par voie postale à l'adresse suivante : préfecture de l'Allier – Bureau des élections, de la réglementation générale et de l'appui à la délivrance des titres – CS31649 – 03016 MOULINS Cedex

- soit directement à l'accueil de la préfecture sous enveloppe en mentionnant le service suivant : Bureau des élections, de la réglementation générale et de l'appui à la délivrance des titres

l'ensemble des documents nécessaires au traitement de votre demande d'attestation préfectorale à savoir :

1- vous êtes titulaire des catégories du groupe léger

* Avis médical (**original**) portant la/les **mention(s) d'aptitude à la conduite de(s) activité(s) professionnelle(s) demandée(s)**, délivré par l'un des médecins agréés par la Préfecture, conformément à l'article R. 221-10 du code de la route, **de moins de 2 ans**, dûment complété, daté, et signé - (le CERFA N°14880*02)

* copie recto/verso du permis de conduire

* copie recto/verso d'un titre d'identité

* copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois ATTENTION : si vous êtes hébergé chez un tiers (ami, parent..) (y compris majeur hébergé chez ses parents), la demande doit comporter 1 photocopie recto/verso du titre d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une attestation d'hébergement

En supplément en cas de renouvellement TAXI ou VTC

* Photocopie de l'attestation de formation en cours de validité, à défaut, l'inscription de la formation à venir

* Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE

- vous avez également la possibilité de déposer votre dossier en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-dattestation-pref-med-alaconduite>

2- Si vous êtes également titulaire des catégories du groupe lourd (C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE), ou que votre permis sécurisé arrive à échéance, votre permis doit être renouvelé :

En parallèle de la démarche du paragraphe 1, vous devez vous inscrire sur le site de l'ANTS: <http://www.ants.gouv.fr> et rubrique « je demande le renouvellement de mon titre ».